

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 27 juillet 2026, à 17h15, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry

Siège # 2 – Marise Ouellet

Siège # 3 – Colette Rehel

Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) : aucun

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Émond

Madame Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance et agit comme secrétaire d'assemblée.

CONSTAT DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié le 23 juillet 2026, par moyen technologique, à tous les membres du conseil, y compris ceux non présents à l'ouverture de la séance, conformément aux articles 152 et 156 du Code municipal, avec la documentation utile à la prise de décision.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte à 17 h 15.

90-07-2026

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE CONVOCATION

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - DÉSIGNATION DE LA REPRÉSENTANTE AUTORISÉE ET RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (RSÉ) AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC (CLICSÉCUR – ENTREPRISES)

04 - AUTORISATION DE PROCÉDER AU PROCESSUS D'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR LE CAMPING MUNICIPAL

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-07-2026

03 - DÉSIGNATION DE LA REPRÉSENTANTE AUTORISÉE ET RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (RSÉ) AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC (CLICSÉQUR – ENTREPRISES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre doit interagir avec Revenu Québec par l'entremise des services électroniques clicSÉQUR – Entreprises et Mon dossier pour les entreprises, notamment pour la production de ses déclarations, la gestion de ses dossiers fiscaux et la mise à jour de ses informations au Registraire des entreprises du Québec (REQ);

ATTENDU QUE madame Karolane Horth Bujold est entrée en fonction comme directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité le 29 juin 2026;

ATTENDU QUE Revenu Québec exige une résolution du conseil désignant officiellement la personne autorisée à agir au nom de la Municipalité, à titre de représentante autorisée et de responsable des services électroniques (RSÉ), afin de finaliser l'inscription aux services électroniques et d'activer les accès de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Karolane Horth Bujold, directrice générale, greffière et trésorière, soit désignée à titre de représentante autorisée de la Municipalité du Village de Mont-Saint-Pierre (NEQ : 8813429535) auprès de Revenu Québec;

QUE la représentante autorisée soit habilitée, au nom de la Municipalité, à consulter le dossier de l'entreprise et à agir pour celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

QUE la représentante autorisée soit autorisée à inscrire la Municipalité aux services électroniques clicSÉQUR – Entreprises et Mon dossier pour les entreprises, et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE madame Karolane Horth Bujold soit également désignée responsable des services électroniques (RSÉ) de la Municipalité auprès de clicSÉQUR – Entreprises et de Revenu Québec;

QUE la présente résolution remplace toute désignation antérieure de représentant autorisé ou de responsable des services électroniques, notamment celle de l'ancienne direction générale, laquelle est révoquée à toutes fins que de droit;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

92-07-2026

04 - AUTORISATION DE PROCÉDER AU PROCESSUS D'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR LE CAMPING MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a des besoins en main-d'œuvre pour l'entretien et les opérations du camping municipal;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder par voie d'affichage afin d'assurer un processus de dotation équitable et transparent;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'affichage de deux (2) postes d'employés affectés à l'entretien et aux opérations du camping municipal, à raison d'environ quarante (40) heures par semaine chacun, au taux horaire de dix-neuf dollars (19 \$), pour un emploi de nature saisonnière avec entrée en fonction dès que possible;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à rédiger et à diffuser les affichages, à recevoir les candidatures et à procéder à la présélection des candidats;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière puisse consulter, au besoin, les conseillers Normand Landry et Marise Ouellet dans le cadre du processus de sélection, sans qu'un comité formel ne soit constitué;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder aux embauches à l'intérieur du cadre établi par la présente résolution, à signer tout document s'y rattachant et à procéder aux inscriptions requises (paie, CNESST);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière fasse rapport au conseil, à la séance ordinaire suivante, du nom des personnes embauchées et de leurs conditions;

QUE les crédits nécessaires soient puisés à même le projet < mise à jour du camping municipal de Mont-Saint-Pierre> selon l'entente signé avec la MRC HG le 17 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du Code municipal du Québec, une période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour a été tenue. Aucune personne n'était présente dans l'assistance.

93-07-2026

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 17 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Émond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Émond

Maire



Karolane Horth Bujold

Directrice générale et greffière-trésorière